

# Pas de lien entre la nouvelle grippe A et la filière porcine

**L'actuelle épidémie de grippe, apparue au Mexique est une maladie humaine qui ne concerne pas directement les porcs, bien qu'elle est été abusivement baptisée dans les médias «grippe porcine»**

## RAPPEL DES FAITS

Depuis la semaine du 20 avril, les centres américains de prévention et de contrôle des maladies ont commencé à rapporter des cas humains d'une grippe méconnue correspondant à une nouvelle souche H1N1 présentant des caractéristiques de recombinaison avec d'autres souches grippales. Les autorités sanitaires nationales de tous les pays, y compris celles de la France, ont été informées par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) de la survenue d'infections respiratoires sévères au Mexique (854 cas dont 59 décès) depuis mars 2009.

Depuis le 27 avril d'autres pays ont déclaré et confirmé des cas correspondant à cette nouvelle grippe très vite baptisée improprement « grippe porcine » (Canada, Nouvelle Zélan-

de, Espagne, UK...).

## CONTAMINATION

L'AFSSA (Agence Française de sécurité sanitaire des aliments) précise que la transmission de cette nouvelle grippe A (H1N1) se fait par voie aérienne, d'homme à homme et non pas par voie alimentaire.

Ce nouveau virus, retrouvé chez les malades, n'a jamais été isolé sur des porcs ni au Mexique, ni dans le reste du monde. Il ne s'agit pas d'une zoonose (maladie de l'animal qui se transmet aux humains), ni d'une crise alimentaire (transmise en consommant de la viande).

## PLAN D'ACTION

Les autorités mexicaines ont pris des mesures consistant à éviter tou-

te propagation du virus d'Homme à Homme, en interdisant les manifestations regroupant les personnes et en isolant les personnes atteintes.

En aucun cas, les produits issus de la filière porcine n'ont pas fait l'objet de mesures particulières et les efforts ont été portés sur les transports aériens et leurs passagers.

Sur le territoire français, les mesures décidées relèvent de la même logique que les décisions prises par les autorités mexicaine, à savoir une demande de vigilance particulière pour les personnes revenant du Mexique et présentant des symptômes grippaux et une recommandation aux personnes souhaitant ou devant se rendre au Mexique de différer leur déplacement dans l'attente d'une meilleure connaissance de l'évolution de la maladie sur place et des risques encourus.